A Saleux, le 30 juin 2020.

Courrier remis en mains propres le mercredi 1er Juillet 10h00

A l’attention de Madame le Maire,

Je vous écris ce courrier à la demande de la Secrétaire Générale de la Mairie de Saleux afin de vous demander l’accès à la consultation de plusieurs documents publics car seul les comptes administratifs de 2019 m’ont été communiqués ce jour lors de ma venue en mairie ce matin à 10H15.

Pour autant j’ai demandé à consulter l’ensemble des documents suivants :

* documents comptables de l’année 2020, que ce soit le détail du compte comptable comme les factures afférentes
* le dossier de la nouvelle école maternelle, plans et documents financiers relatifs
* Le Registre de location des salles, tenu par le régisseur, Mme BOULANGER Florence. Sur ce point, la Secrétaire Générale m’a précisé que le régisseur était absent alors que cette personne était présente en mairie en pleine discussion collective à l’accueil de la Mairie avec d’autres personnes membres du personnel, pendant mon temps de présence en mairie ce matin entre 10h15 et 11h.
* Le dossier des appels d’offres émis par la Mairie de Saleux
* Les contrats de maintenance en vigueur pour les installations et équipements de la Commune de Saleux.

Je m’étonne de ce type de pratique quant à demander un courrier et suis scrupuleusement pourtant vous noterez , pour cette première fois, la demande expresse de la Secrétaire Générale, par l’écriture du présent courrier.

Il me semble toutefois important de vous rappeler, madame le Maire, que la loi du 17 Juillet 1978, permet l’accès direct à ces documents, sur simple demande. Je ne vous en ferais pas une copie mais vous invite à une lecture de ce document particulièrement éclairant.

Aussi, je vous remercie de prendre bonne note de ce rappel réglementaire et compte désormais jouir d’une transparence totale sur la gestion de notre Commune, cette même transparence à laquelle vous vous êtes engagée lors de nos premiers échanges depuis que je suis un Elu de Saleux.

 Cordialement,

 Antoine Pluquet